Image not found or type unknown

Ordre de l'obligation alimentaire ascendant descendant

Par **lene**, le **27/07/2008** à **10:34**

mon père a peu de revenus. il a été marié et a une fille puis une deuxième fille sans mariage avec une seconde femme. Mon père a toujours ses parents . L'obligation alimentaire s'appliquera sur qui ? ses parents d'abord puis ses enfants. Ou en premier ses enfants ? MERCI de me répondre

Par **jeetendra**, le **27/07/2008** à **11:48**

bonjour, en toute logique ce seront les enfants qui seront tenus d'aider dans la mesure de leur possibilité leur père, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés